

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4122-2020 – PHASE 5 - GAZIFÈRE INC.

RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 5

DE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5-1

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, Socialisation du GNR [Pièce B-0363, GI-68, Document 1 et 1.1.](#) [Pièce B-0363, GI-68, Document 1 et 1.1](#)
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#), page 2, Réponse 4.1.3.

Gazifère confirme que le surcoût du GNR, avant la soustraction des coûts évités reliés au SPEDE et au transport, est de 0.7610 \$/m³ ou 20.086 \$/GJ.

Demande(s) :

- 5.1.1** Veuillez déposer les coûts de la mesure proposée par Gazifère de plafonner à 1,50% tous les résultats se trouvant au-dessus de 1,50% (aux fins de la socialisation).

Réponse 5.1.1 :

Gazifère ne propose pas de plafonner les résultats à 1,50, mais plutôt d'arrondir les résultats présentant un écart négatif de 0,50 par rapport au seuil minimal requis pour exclure les clients concernés de la socialisation. En 2020, seuls 10 clients se trouvent dans cette situation. Si l'on décidait d'inclure ces 10 clients à la socialisation, il faudrait ajouter leurs volumes totaux, soit environ 19 000 m³, aux volumes de la clientèle non volontaire (soit 187 956 319 m³¹) aux fins du calcul du taux de socialisation. Pour l'année 2020, ce changement n'aurait pas d'incidence puisque le taux de socialisation demeurerait le même.

Gazifère est donc d'avis qu'il est préférable d'exclure ces clients de la socialisation pour éviter de nuire au maintien de leur adhésion, pour le futur, au Tarif GNR. En effet, Gazifère ne souhaite pas pénaliser les clients qui ont adhéré volontairement au GNR et ont donc contribué à réduire le montant de la socialisation. La socialisation, ne pouvant s'effectuer de manière partielle, affecte de la même manière autant un client n'ayant pas adhéré au Tarif GNR qu'un client ayant adhéré mais n'ayant pas atteint le seuil minimal requis pour être exclu de la socialisation. Par ailleurs, comme il y a un délai entre la signature du contrat d'adhésion au Tarif GNR et le début de la facturation en vertu de ce tarif², il est souhaitable d'arrondir le résultat de la formule de socialisation pour éviter d'inclure dans la socialisation des clients qui sont à quelques jours près d'en être exclus. La proposition de Gazifère vise à contribuer à la satisfaction de sa clientèle et n'a pas d'impact matériel sur le taux de socialisation facturable au reste de la clientèle.

- 5.1.2** Il semble que les avantages que de plafonner à 1,50% tous les résultats se trouvant au-dessus de 1,50% soient plus importants que les coûts de ne pas effectuer ce plafonnement à 1,50%. Pouvez-vous chiffrer cet avantage ?

Réponse 5.1.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.1.1 de la présente demande de renseignements.

¹ Dossier R-4122-2020, phase 5, B-0363, GI-68, document 1, page 4 de 5.

² L'adhésion ou la modification sera effective à compter du prochain cycle de facturation du client si l'entente est complétée au moins dix (10) jours ouvrables avant le début dudit cycle de facturation. Si tel n'est pas le cas, l'adhésion sera effective à compter du cycle de facturation subséquent.

5.1.3 Veuillez confirmer que le coût de socialisation annoncé de 0,0066 ¢/m³ soit basé sur la valeur d'achat du GNR de 20.086 \$/GJ citée à la référence ii) ? Quelle serait la métrique sur ce coût de socialisation si la valeur d'achat du GNR était de 10% de plus ou 10% de moins ?

Réponse 5.1.3 :

Pour déterminer le taux de socialisation, Gazifère tient compte du solde du CER, qui est de 1 235 527,31 \$³ pour l'année 2020. Ce montant représente les coûts d'achat du GNR et les intérêts, moins les coûts évités et les revenus découlant de la vente de GNR aux clients volontaires.

Considérant que la stratégie d'achat n'est pas à l'effet d'augmenter ou de diminuer le prix d'achat du GNR de 10% ou de moins 10%, Gazifère estime que la 2^e partie de la question de l'intervenant est théorique et non pertinente au présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5-2

Référence(s) :

i) **GAZIFIÈRE INC**, Plan d'approvisionnement gazier 2022-2023-2024, [Pièce B-0321, GI-66, Doc. 1](#), page 2, paragraphe 5 :

Enfin, Gazifère souhaite également informer la Régie qu'elle n'a pas, à ce stade, conclu d'entente lui permettant de combler une partie de ses besoins d'approvisionnement en GNR pour les années 2022 et suivantes. Des négociations avec des fournisseurs sont en cours et Gazifère estime qu'il est peu probable qu'elle n'arrive pas à conclure une entente d'approvisionnement en GNR. Par ailleurs, le service d'approvisionnement gazier reçu via le tarif 200 est équivalent à un service de dernier recours similaire au service de gaz de réseau. C'est donc dire que si le volume de GNR requis n'était finalement pas disponible, le tarif 200 serait alors utilisé pour compenser le manque d'approvisionnement gazier découlant d'un potentiel contrat de GNR. Cette situation pourrait devenir problématique lorsque les besoins de Gazifère en GNR seront plus importants. À ce stade, toutefois, cela ne crée pas d'enjeu d'approvisionnement.

[Souligné en caractère gras par nous]

³ [Dossier R-4122-2020, phase 4, B-0288, GI-52, document 1.5.3.](#)

Demande(s) :

5.2.1 Veuillez préciser quelle est le volume de GNR nécessaire pour l'année 2022 et suivantes ? Et quelle est la part actuelle estimée du volume de GNR (en % et en m³) manquant cité dans la référence i) pour l'année 2022 et suivantes ?

Réponse 5.2.1 :

Les quantités minimales de GNR requises pour permettre à Gazifère de respecter son obligation réglementaire pour les années 2022 et suivantes sont présentées à la pièce B-0321, [GI-66, document 1](#). Gazifère réfère l'intervenant à la pièce B-0365, [GI-68, document 2](#), déposé sous pli confidentiel, pour les détails relatifs à la stratégie d'achat de Gazifère pour l'année 2022.

5.2.2 Nous constatons que la quasi-totalité de l'information contenue aux pièces confidentielles B-0361 et B-0365 est déjà de nature publique. Veuillez en déposer des versions caviardées.

Réponse 5.2.2 :

Gazifère dépose certaines pièces en liasse afin d'en faciliter le traitement par la Régie. Seule la pièce [GI-67, document 1.2](#) faisant partie de la liasse de pièces déposées sous la cote B-0361, est déposé sous pli confidentiel (cette pièce porte sur le calcul du cavalier tarifaire carbone).

Gazifère a déjà procédé au dépôt de la version caviardée de la pièce [GI-68, document 2](#)⁴.

5.2.3 Est-ce que Gazifère envisage de créer une liste d'attente pour les clients de GNR si le volume requis n'était pas disponible ? Veuillez préciser comment elle sera gérée.

Réponse 5.2.3 :

Gazifère ne compte pas refuser de clients qui souhaitent adhérer au GNR et n'entrevoit pas le besoin de créer une liste d'attente pour l'année 2022. Dans l'éventualité où une liste d'attente devenait nécessaire, Gazifère appliquerait, à cet égard, les modalités approuvées par la Régie aux termes de sa décision [D-2020-166](#)⁵.

⁴ [Dossier R-4122-2020, B-0397, GI-68, document 2](#).

⁵ [Dossier R-4122-2020, Décision D-2020-166, paragraphes 36 et 138](#).

5.2.4 L'Outaouais étant reconnue pour son industrie forestière, Est-ce que Gazifère a envisagé d'aider au développement des projets pilotes de production de GNR de deuxième génération pour s'approvisionner en GNR ? Si oui, veuillez déposer les documents à cet effet et préciser quel type d'aide. Veuillez d'ailleurs confirmer qu'Enbridge Gas examine elle-même ce type de solution ([Canadian Biomass magazine, 24 aout 2021](#)) en déposant les documents à cet effet.

Réponse 5.2.4 :

Gazifère s'intéresse aux technologies en développement, notamment celles permettant de produire du biométhane à partir de produits ligneux.

En effet, de par sa position géographiquement stratégique, Gazifère et certains promoteurs pourraient avoir accès à de la matière ligneuse provenant des régions forestières de l'Outaouais. Cela pourrait permettre d'intégrer de manière importante du gaz naturel renouvelable au réseau gazier de Gazifère pour combler une part non négligeable de ses approvisionnements.

Gazifère suit de près les développements à cet égard. Des discussions avec certains fournisseurs de technologies ont d'ailleurs déjà eu lieu mais n'ont pas, pour l'instant, mené à une entente de projet commercial ni de projet pilote. Gazifère estime qu'elle pourra, lorsque la technologie sera commercialement développée, intégrer ce type d'approvisionnement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5-3

Référence(s) :

- (i) Lors de la conférence COP26, le gouvernement du Québec annonçait sa participation à la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) la semaine dernière (**Inayat SINGH, Alice HOPTON, [Movement to keep fossil fuels in the ground gaining momentum in Canada and abroad](#)**, CBC News, 6 novembre 2021) qui prône l'utilisation de scénario NZE (Net Zero Energy) dans la planification énergétique.
- (ii) **GAZIFIÈRE INC**, Plan d'approvisionnement gazier 2022-2023-2024, [Pièce B-0322, GI-66, Doc. 1.1](#), page 1, paragraphe 3 :

*The development of abundant and competitively priced natural gas presents consumers across sectors with an opportunity to diversify their natural gas supply portfolio. Natural gas prices set at Henry Hub are generally seen to be the primary price for the North American natural gas market with locational basis differentials based off the New York Mercantile Exchange ("NYMEX"). Natural gas spot prices at Henry Hub **are forecasted to remain between \$3 and \$6 per million British thermal units (MMBtu) according to the EIA's long term forecasts out to 2050².***

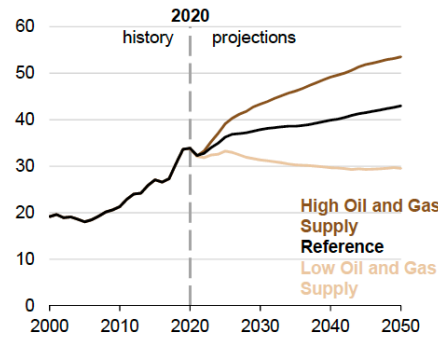
² EIA 2021 Annual Energy Outlook.

(iii) U.S. ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION (EIA), [Annual Energy Outlook 2021](#), 3 février 2021 :

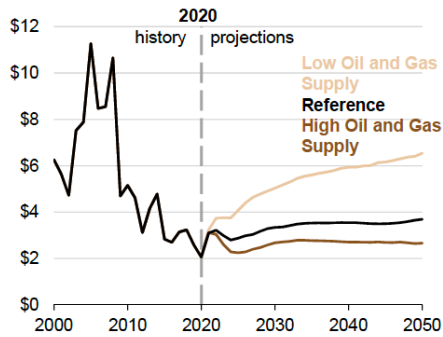


Natural gas production and prices

U.S. dry natural gas production
AEO2021 oil and gas supply cases
trillion cubic feet



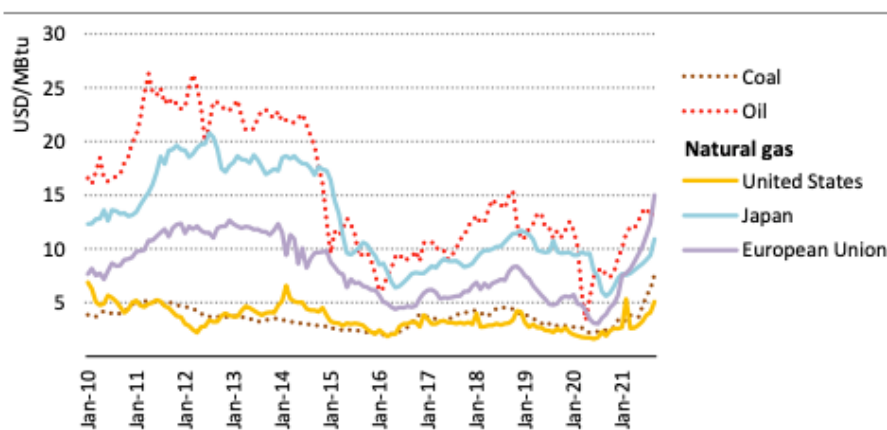
Natural gas spot price at Henry Hub
AEO2021 oil and gas supply cases
2020 dollars per million British thermal units



Source: U.S. Energy Information Administration, *Annual Energy Outlook 2021* (AEO2021) www.eia.gov/ao

(iv) INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, [World Energy Outlook 2021](#), Octobre 2021, Figure 1.19, page 64 et Figure 1.25, page 74:

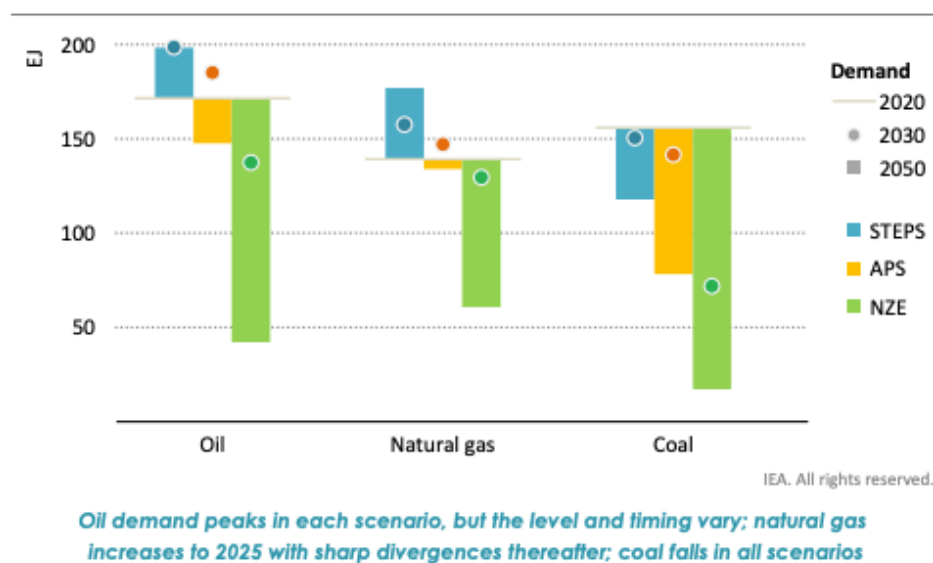
Figure 1.19 ► Oil, natural gas and coal prices by region, 2010-2021



IEA. All rights reserved.

Gas and coal prices dipped significantly during the pandemic, but have recently risen sharply

Figure 1.25 ► Fossil fuel use by scenario



Note: 1 EJ is around 0.5 mb/d of oil, 29 bcm of natural gas or 34 Mtce of coal.

Demande(s) :

5.3.1 A la référence i) le gouvernement du Québec adopte un scénario de prévision NZE pour la prévision de sa demande énergétique. Or veuillez confirmer que, dans la référence ii) sur laquelle Énergir se base, lui-même fondé sur la référence iii), le scénario utilisé est le *Stated Policies Scenario (STEPS)* et non le NZE.

Réponse 5.3.1 :

La question de l'intervenant dépasse le cadre d'examen de la présente phase⁶.

5.3.2 Gazifère, avec sa stratégie sur l'hydrogène, semble bien se positionner pour une stratégie NZE. Est-ce que les mêmes chiffres de prévisions exposés à la référence ii) sont valides pour un tel scénario NZE pour 2050 ?

Réponse 5.3.2 :

La question de l'intervenant dépasse le cadre d'examen de la présente phase⁷.

⁶ Dossier R-4122-2020, [Décision D-2021-134](#), paragraphe 16.

⁷ Dossier R-4122-2020, [Décision D-2021-134](#), paragraphe 16.

5.3.3 La référence iv) constate les mêmes effets de la pandémie mais annonce une hausse à 5\$ par million de BTU (MMBtu) dès 2021. Est-ce qu'une mise à jour du scénario serait nécessaire face à la référence EIA cité à ii et iii) et celle de l'IEA (plus récente en référence iv) ?

Réponse 5.3.3 :

La question de l'intervenant dépasse le cadre d'examen de la présente phase⁸.

5.3.4 La référence iv) présente dans un scénario NZE une baisse de la demande de gaz naturel après 2025. Est-ce que ce scénario aiderait la stratégie de GNR proposé par Énergir ?

Réponse 5.3.4 :

La question de l'intervenant dépasse le cadre d'examen de la présente phase⁹. L'approbation du plan d'approvisionnement se limite aux années 2022 à 2024. Quant à la stratégie GNR, celle-ci se limite à l'année 2022.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5-4

Référence(s) :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, Phase 4, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#), Réponse à SÉ-AQLPSA, page 9 :

4.4.1 Veuillez déposer un tableau indiquant, pour chacune des catégories tarifaires, l'état réel des coûts et revenus de la catégorie et de leur ratio, ceci pour chacune des années réelles 2015 à 2020.

Translation: Please submit a table indicating, for each of the tariff categories, the actual state of costs and revenues of the category and their ratio, for each of the actual years 2015 to 2020.

*Réponse 4.4.1 : Gazifère does not update the allocation of costs and the revenue to cost ratios for each of the tariff categories on an actual basis. Gazifère, in its annual rate case application, prepares cost allocation for each tariff class on a forecast basis based on an updated forecast of revenue and cost inputs using the Regie's approved methodologies. **Therefore, revenue to cost ratios for each of the tariff categories can only be prepared on a forecast basis at the time of the annual rate case application.***

⁸ [Dossier R-4122-2020, Décision D-2021-134, paragraphe 16.](#)

⁹ [Dossier R-4122-2020, Décision D-2021-134, paragraphe 17.](#)

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0388, GI-80, Doc. 1.1](#), page 6 (Adobe 17).

Demande(s) :

- 5.4.1** Dans la référence i) en réponse à notre question 4.4.1 de la Phase 4, Gazifère mentionnait qu'elle ne présente les ratios d'interfinancement qu'au moment de la demande tarifaire. Par conséquent, afin de pouvoir mieux juger la justesse des ratio d'interfinancement prévus en 2022 en la présente Phase 5 (et qui découleraient de la référence ii), veuillez déposer un tableau indiquant, pour chacune des catégories tarifaires, l'état réel des coûts et revenus de la catégorie et de leur ratio, ceci pour chacune des années réelles 2015 à 2021 (estimé) et avec la projection pour 2022.

Translation: In reference i) in answer to our question 4.4.1 in Stage 4, Gazifère mentioned that it only presents the cross-subsidization ratios with the rate request. Consequently, in order to better assess the accuracy of the cross-subsidization ratios projected for 2022 in the current Stage 5 (and that would result from reference ii), please provide a table indicating, for each rate category, the status of the actual costs and revenues for the category and their ratio, for years 2015 to 2021 (estimate), and a projection for 2022.

Réponse 5.4.1 :

Gazifere does not update the allocation of costs and the revenue to cost ratios for each of the tariff categories on an actual basis.

Gazifere, in its annual rate case application, prepares cost allocation for each tariff class on a forecast basis based on an updated forecast of revenue and cost inputs using the Regie's approved methodologies. Therefore, revenue to cost ratios for each of the tariff categories can only be prepared on a forecast basis at the time of the annual rate case application. On a forecast basis, revenue to cost ratios are determined under the Board approved cost allocation methodology. The Board approved revenue forecast and cost allocation methodologies/principles are being applied year over year. It is this consistent year-to-year relationship between costs and revenues that is important for comparing the revenue to cost ratios.

Forecast revenue to cost ratios are one of the factors regulators consider when setting rates to ensure that rates are just and reasonable. The actual revenue to cost ratios of a prior year are not used in setting rates for the test year. In addition, actual revenue to cost ratios could be affected by factors like COVID, major supply chain disruptions, extreme weather (Polar Vortex in 2014) which is beyond the Company's control. As a result, the comparison of actual revenue to cost ratios to forecast revenue to cost ratios is not appropriate.

Le 18 novembre 2021

N° de dossier : R-4122-2020 – Phase 5 – Cause tarifaire 2022 de Gazifère inc.

Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n° 5 de SÉ-AQLPA

Page 10

Rate making is always prepared on a prospective basis and the assessment of cross-subsidization between tariff categories needs to be completed on the same forward-looking basis. Retroactive rate making is generally prohibited to protect both the regulated utility and ratepayers. Rates are not subject to later adjustment to address new facts.

As stated above, the determination of actual revenue to cost ratios is of little benefit to assess whether the rate is reasonable and just. It is also a significant administrative undertaking to determine the actual revenue to cost ratios.